

LE

42

(facultatif pour un particulier lorsque le montant unitaire ne dépasse pas 76 euros)

G A E C Ferme

cadiergues

Feb Anglers

Adresse de facturation (si différente) :

Siren 539 375 055

EXACOMPTA

Mode de règlement :

MONTANT TOTAL H.T.

T.V.A. non applicable, art. 293 B du CG

206, au €

(Nom de l'assurance, coordonnées de l'assureur ou du garant et couverture géographique du contrat ou de la garantie)

Date de règlement :

chg. n°8556

Conditions d'escompte :

Date d'exécution de la vente ou de la prestation : 2012

due 10.06.25

Taux des pénalités à compter du _____ en l'absence de paiement _____ %

En cas de retard de paiement, il sera appliqué une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Art D441-5).